



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière
Du 9 au 20 avril 2018

Marchés

	Au 20/04	Var vs 6/04
EUR/CHF	1,1975	+1,6 %
USD/CHF	0,9746	+1,6 %
SMI	8.807,80	+1,6 %
Taux 10a	0,116 %	+12 pb

Chiffres-clé (glissement annuel)

- Dépenses de santé 2016 : 12,2% du PIB
- Prix à l'importation mars : +3,8 %
- Prix à la production mars : +1,1 %

ECONOMIE

Finances publiques : le Conseil fédéral propose au Parlement de simplifier la procédure d'octroi de crédits supplémentaires avant de se prononcer sur une adaptation du frein à l'endettement

En lien avec le constat d'une tendance à la sous-utilisation du plafond de dépenses du frein à l'endettement et les recommandations récurrentes du FMI (cf. veille du 6 avril), le Conseil fédéral avait mis en place un groupe d'experts sur le frein à l'endettement lui ayant soumis des recommandations le 30 août 2017. Suivant les conseils de ce groupe d'experts, le Conseil fédéral a décidé :

- De transmettre au Parlement, dans le cadre de la prochaine modification de la loi sur les finances, une proposition de mesure ciblée visant à simplifier la procédure d'octroi de crédits supplémentaires : l'idée de la mesure est qu'il ne soit plus nécessaire de demander un supplément pour les crédits budgétaires fortement liés (ex : contributions aux assurances sociales, fixées par la loi) qui échappent au pilotage exercé durant l'exercice budgétaire par le Conseil fédéral et l'administration ; le cas échéant, le dépassement de crédit serait justifié dans le cadre du compte annuel ;
- De charger le Département fédéral des finances (DFF) d'établir un rapport complémentaire sur l'évolution des soldes de crédits d'ici fin mars 2019, sur la base duquel le Conseil fédéral « discutera de la marche à suivre quant à une éventuelle modification du frein à l'endettement » - s'agissant par exemple de l'affectation des soldes de crédits (servant actuellement uniquement à réduire la dette).

Marché du travail : données de l'enquête suisse sur la population active 2017

Selon les données de l'enquête suisse sur la population active, publiées par l'OFS :

- Entre 2010 et 2017, la part des salariés ayant un contrat à durée déterminée (CDD) est passée de 6,7 % à 8 % en 2017 ; cette proportion s'est accrue pour toutes les tranches d'âge à l'exception des 55-64 ans ; chez les 15-24 ans, elle est de 22,7 % ;
- La proportion de salariés travaillant avec des horaires flexibles¹ s'est accrue entre 2010 (40,9 %) et 2017 (44,2 % en moyenne, mais 29,1 % chez les 15-24 ans) ;
- En 2017, 19 % des actifs occupés travaillaient régulièrement le samedi.

¹ Base hebdomadaire/mensuelle avec/sans heures bloquées, base annuelle, absence de prescriptions formelles, ou autre modèle flexible.

Marché du travail : réduction de la durée moyenne de perception des indemnités et du taux de chômage longue durée

D'après les données publiées par le Secrétariat d'Etat à l'économie - sur la base d'une [étude](#) réalisée par le bureau de conseil B,S,S menée sur une partie des personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement² - la durée moyenne de perception des indemnités journalières a reculé de 8 jours, soit 4,5% (ce qui représente une économie de 250 Mions CHF en 2017), et le taux de chômage longue durée (au-delà d'un an) de 10,9% entre 2003 et 2016. La durée totale du chômage a également reculé de 2,6% sur la même période. L'étude ne relève aucun changement significatif concernant les taux d'arrivée en fin de droit et de réinscription sur la période considérée. Pour mémoire, les chômeurs de longue durée représentaient 16,3 % des chômeurs inscrits aux Offices régionaux de placement (ORP) en 2017 et les personnes en fin de droit 2,3%³.

Concurrence : priorités inchangés pour la Commission de la concurrence en 2018

La Commission de la concurrence (COMCO) a souligné lors d'une conférence de presse que ses priorités pour 2018 demeurent inchangées, à savoir la lutte contre les cartels qu'elle qualifie de « durs »⁴, tels que les cartels de soumission ou les accords sur les prix, et les cloisonnements de marché par l'entrave aux importations.

La jurisprudence du Tribunal fédéral permet à la COMCO de proposer un accord amiable aux entreprises concernées quand « *le résultat de l'administration des preuves en matière d'accords durs est clair* ». Cette option permet d'obtenir une décision plus rapide et une sanction réduite. « *En cas de nécessité d'une décision de principe ou de contrôle judiciaire de la décision, la COMCO se [réserverait] toutefois la possibilité de mener à terme une procédure sans accord amiable et selon la voie ordinaire* ».

Suisse-Japon : rencontre entre le président de la Confédération et le premier ministre japonais

Le président de la Confédération pour 2018, Alain Berset, a rencontré à Tokyo le premier ministre du Japon pour évoquer :

- des sujets internationaux :
 - affirmation commune d'un fort soutien au multilatéralisme (ONU/OMC) ;
 - déclaration par la Suisse de sa disposition à collaborer au volet financier du G20 sous la présidence japonaise ;

² L'analyse est limitée aux personnes de plus de 25 ans totalisant de longues périodes de cotisations, représentant près de la moitié des périodes de recherche d'emploi indemnisées, afin d'avoir des données consistantes sur l'ensemble de la période de référence (la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage, intervenue en 2011, ayant modifié le droit aux indemnités journalières de certaines catégories de personnes sans emploi dont les personnes venant d'achever une formation).

³ Le taux de chômage au sens du BIT, estimé par l'OFS à partir d'échantillons constitués via des interviews téléphoniques, est plus élevé que le taux de chômage au sens du SECO, qui ne tient compte que des chômeurs inscrits auprès des ORP (indemnisés ou non).

⁴ Entendus comme les cartels particulièrement nuisibles à la concurrence. Il s'agit notamment de pratiques visant à la fixation des prix, la répartition de zones géographiques des marchés ou encore la limitation des biens ou services produits ou fournis. La loi permet d'infliger des sanctions directes à ces cartels.

- soulignement par la Suisse de l'importance du Dialogue Asie-Europe, auquel la Suisse participe depuis 5 ans ; évocation de l'initiative « *route de la Soie* » lancée par la Chine ; présentation par Shinzo Abe de la stratégie indopacifique du Japon ;
- des sujets bilatéraux :
 - confirmation de la volonté de la Suisse d'actualiser l'*accord de libre-échange et de partenariat économique* Suisse-Japon entré en vigueur en 2009 ;
 - rappel de la signature en février 2018 par le Fonds national suisse et son équivalent japonais d'une déclaration d'intention ouvrant la voie à un approfondissement de la coopération en matière de science et de recherche.

Au cours de sa visite, Alain Berset a également rencontré aussi le ministre de la santé, du travail et des affaires sociales Katsunobu Kato et participé à des événements en lien avec la collaboration économique et culturelle entre la Suisse et le Japon.

Santé : rapport de l'OFS sur les dépenses de santé 2016

Selon les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), les dépenses de santé se sont élevées à 80,7 Mrds CHF en 2016, soit une hausse de 3,8% par rapport à l'année précédente. Les dépenses de santé représentaient 12,2% du PIB en 2016, ce qui place la Suisse au-delà de la moyenne de la zone euro (10,4%) mais dans la moyenne OCDE (12,3%)⁵.

Les hôpitaux, les institutions médico-sociales, les cabinets médicaux et les autres fournisseurs de soins ambulatoires représentent 77,6 % des coûts du système de santé (à raison de 35,3%, 16,1%, 19,4% et 6,6%) et 81,1% de la hausse des dépenses en 2016. Les dépenses de santé, représentant 803 CHF par mois et par habitant, sont financées par l'assurance maladie obligatoire (35,6%), les ménages (29,3%), la Confédération (17,3%), les assurances sociales (10%) et les assurances complémentaires (6,6%).

FISCALITE

Imposition à la source : l'ordonnance étendant la possibilité de demander une taxation ordinaire ultérieure aux quasi-résidents entrera en vigueur en 2021

Se fondant sur un arrêt du Tribunal fédéral, le Parlement fédéral a adopté en décembre 2016 une révision de la loi fédérale sur l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative afin de supprimer les inégalités de traitement entre les contribuables soumis à l'imposition ordinaire et ceux imposés à la source. La solution retenue consiste à maintenir le prélèvement à la source pour les catégories actuellement concernées de travailleurs étrangers (tous à l'exception des titulaires d'un permis d'établissement) tout en élargissant à la totalité des résidents ainsi qu'aux quasi-résidents l'accès au régime de la taxation ordinaire ultérieure ; cette solution fait de l'impôt à la source un acompte à valoir sur un calcul d'impôt ordinaire qui peut se montrer plus favorable pour le contribuable en tenant compte de l'ensemble des déductions fiscales existantes.

⁵ Banque Mondiale, 2016.

Afin de préciser les conditions auxquelles les non-résidents imposés à la source auront le droit de se soumettre à une taxation ultérieure, le Département fédéral des finances a révisé l'[ordonnance](#) d'application de la loi, suite à une consultation achevée le 21 décembre 2017. L'ordonnance prévoit que, parmi les personnes ne résidant pas en Suisse, celles remplissant le critère suisse de quasi-résidence puissent demander à bénéficier d'une taxation ordinaire ultérieure ; l'ordonnance considère quasi-résidente toute personne « *qui déclare généralement en Suisse au moins 90 % de ses revenus bruts mondiaux, y compris ceux de son épouse ou de son époux* » ; la prise en compte des revenus du couple marié limitent de fait fortement la portée de cette avancée en excluant la quasi-totalité des frontaliers dont l'époux ne travaille pas en Suisse.

Compte tenu du temps qui sera nécessaire à l'adaptation des cantons, des employeurs et de Swissdec – en charge du développement de la procédure uniforme de déclaration des salaires – la réforme entrera en vigueur en 2021 (contre une entrée en vigueur précédemment prévue en 2020).

INNOVATION

Recherche : le SEFRI dresse le bilan de la 2^e série des pôles de recherche nationaux

Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) a dressé un bilan de la 2^e série du programme de pôles de recherche nationaux. Financé et géré par le Fonds national suisse, le programme de pôles de recherche nationaux (PNR) constitue un instrument fédéral d'encouragement de la recherche. Il doit permettre « *d'optimiser la répartition des tâches, la coordination entre les institutions de recherche et leur connexion aux réseaux internationaux* ». Depuis la mise en place de cet outil, 76 PNR ont été lancés.

La 2^e série de PNR, qui s'est déroulée de 2005 à 2017, comportait 6 programmes dans le domaine des sciences humaines et sociales, représentant un investissement total de 289,5 Mions CHF (dont 44% ont été pris en charge par le Fonds national suisse). Au total, 20 postes de professeur ont été créés et 400 doctorants ont pris part aux projets soutenus, qui ont donné lieu à plus de 6.500 publications scientifiques (dont plus de 2.200 dans des revues révisées par des pairs). La Confédération prévoit de créer quatre centres de compétences afin de pérenniser l'impact de ces programmes. Les 3^e et 4^e séries de PNR sont en cours et le 5^e programme devrait être lancé à l'automne 2019, sur la base d'un appel à projets lancé par le fonds national suisse.

Mobilité: Mise en service du plus grand camion électrique au monde en Suisse

Le plus grand et le plus puissant véhicule électrique à roues alimenté par batterie au monde vient d'être mis en service en Suisse. Selon les calculs des chercheurs, ce camion permettra d'économiser jusqu'à 1.300 tonnes de CO2 et 500.000 litres de diesel sur 10 ans.

Le camion a été conçu par des chercheurs de la Haute école spécialisée bernoise, de la NTB Interstaatliche Hochschule für Technik Buchs et de l'institut interdisciplinaire de recherche pour les sciences des matériaux et le développement de technologies (Empa), en partenariat

avec des acteurs industriels. Une partie des composants intégrés provient d'entreprises suisses, notamment les batteries, produites par l'entreprise Lithium Storage GmbH.

Le camion est destiné au transport de matériaux depuis les carrières jusqu'à l'usine de traitement, située en aval. La récupération de l'énergie du freinage lors de la descente devrait suffire à recharger les batteries pour la remontée, si bien que le camion, équipé d'une batterie de stockage de courant de 600 kWh, devrait avoir une consommation électrique nulle.

Cybersécurité : lancement d'une coentreprise entre Wisekey et China Bridge Capital International

Le fournisseur suisse (ZG) de solutions de cybersécurité notamment en matière d'identification et d'authentification Wisekey et le fonds d'investissement China Bridge Capital International ont annoncé la création de la coentreprise Wisekey China. Cette coentreprise viserait à exploiter la technologie de Wisekey en Chine afin d'y devenir l'un des leaders de la cybersécurité, de l'internet des objets et de la technologie blockchain. Il est envisagé qu'elle fournisse ses services à une grande diversité de branches, comme le commerce de détail, le secteur financier, l'automobile ou encore la santé.

SECTEUR FINANCIER

Banque : poursuite du mouvement de concentration des banques privées en Suisse

La banque privée suisse J. Safra Sarasin (153 Mds CHF d'actifs sous gestion hors double comptabilisation) a signé avec la banque israélienne Hapoalim un accord pour l'achat de la plupart des activités de banque privée de cette dernière en Suisse et au Luxembourg.

Le rachat du groupe bancaire suisse Morval Vonwiller Holding, comprenant notamment une filiale genevoise de gestion de fortune dénommée Banque Morval (environ 2 Mds CHF de patrimoine sous gestion), par le groupe bancaire italien Intesa Sanpaolo – déjà présent à Lugano - est désormais terminé, suite à l'obtention des approbations réglementaires nécessaires.

Banque : UBS et Crédit Suisse envisagent de mettre en commun une partie de leurs fonctions de back-office

Selon des sources proches du dossier, Crédit Suisse et UBS mènent des discussions préliminaires sur une possible mise en commun de certaines fonctions de back-office pour réduire leurs coûts – idée qui avait été évoquée à plusieurs reprises par le directeur général d'UBS, Sergio Ermotti. Les discussions porteraient notamment sur les activités de mise en conformité (compliance), de traitement des transactions et de règlement.

Banque : rejet en dernière instance du recours d'UBS demandant le paiement intégral par le gestionnaire d'eau de Leipzig d'une opération frauduleuse de vente de dérivés

En 2006 et 2007, l'entité de banque d'investissement d'UBS au Royaume-Uni avait vendu au fournisseur d'eau de Leipzig (Kommunalen Wasserwerke Leipzig, KWL) - via deux courtiers

zurichois - quatre paquets de titres adossés à des créances (collateralized debt obligations - CDOs) pour un montant total de 350 MEUR ; ces produits avaient été présentés comme des produits de couverture contre les risques, alors que les créances sur lesquelles ils reposaient comprenaient des créances à haut risque (dont des titres de dette de Lehman Brothers qui ont fait défaut pendant la crise financière). Les deux courtiers zurichois impliqués auraient payé le directeur général de KWL à hauteur de 3,5 MEUR notamment pour qu'il cache l'opération au Conseil d'administration de KWL afin que celle-ci puisse être réalisée.

Se fondant sur le caractère frauduleux de la vente, KWL a demandé son annulation tandis qu'UBS a tenté d'obtenir le règlement intégral par KWL de la somme due au titre de ces opérations. En dernière instance, la Cour suprême de Londres a rejeté le recours d'UBS.

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier du système de retraite) : à compter de 2019, Axa Suisse substituera des offres semi-autonomes à ses offres complètes actuelles

Au sein du 2^{ème} pilier par capitalisation du système suisse de retraite (prévoyance professionnelle), l'ancien Axa Winterthur renommé Axa (Suisse) en mars [proposera](#) à ses clients - dont de nombreuses PME - bénéficiant actuellement d'une assurance complète (pour environ 260.000 assurés actifs et un montant annuel de 7 à 8 Mds CHF primes), uniquement des solutions partiellement autonomes à compter de 2019. Dans ce but, Axa Suisse prévoit de transformer ses fondations (au sens de la loi sur la prévoyance professionnelle, [LPP](#)) d'assurance complète - offrant une protection intégrale en matière de prévoyance (art. 89a, al. 6 [code civil](#)) - en fondations semi-autonomes – qui « *étant soumises à des prescriptions réglementaires moins restrictives, (...) sont mieux à même de dégager des rendements plus intéressants sur le capital d'épargne disponible* ».

Pour mémoire, le Conseil fédéral prévoit désormais, dans un premier temps, une réforme portant sur le seul premier pilier (cf. veille du 9 mars) ; la loi fixe notamment le taux de conversion⁶ minimal, qui est actuellement à un niveau élevé compte tenu des rendements obligataires sur les marchés financiers et de l'espérance de vie à la retraite.

SECTEURS NON FINANCIERS

Environnement : modification des ordonnances sur la protection de l'air et sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique

Le Conseil fédéral a approuvé la modification des ordonnances sur la protection de l'air (Opair) et sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE).

La modification de l'Opair visait à adapter les dispositions existantes à l'état de la technique. Des valeurs limites d'émissions de poussières fines ont ainsi été introduites et la valeur limite pour le monoxyde de carbone a été abaissée pour les installations de chauffage à bois d'une puissance calorifique inférieure à 70 kW. Une obligation de contrôle périodique de ces installations a également été introduite. Les dispositions relatives aux émissions de particules fines des nouveaux appareils et machines équipés d'un moteur à combustion ont par ailleurs été alignées sur les nouvelles prescriptions européennes.

⁶ Part de l'avoir de vieillesse accumulé qui est versée annuellement sous forme de pension.

La modification de l'OEEE vise à mettre l'ordonnance en conformité avec les dispositions européennes sur l'écoconception afin de « *lever des obstacles techniques au commerce* ».

Energie : le coût de la mise hors service des centrales nucléaires estimé à 24,58 Mrds CHF par le DETEC

La mise hors service des centrales nucléaires suisses – prévue par la Stratégie énergétique 2050 adoptée en 2017 – est financée par deux fonds indépendants, le fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Ils sont abondés par les contributions annuelles versées par les exploitants de centrales nucléaires en Suisse.

Le montant de ces contributions annuelles est fixé sur la base d'études de coûts révisées tous les 5 ans. Le coût de mise hors service est fixé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), sur la base d'une proposition de la commission en charge des deux fonds (STENFO).

Le DETEC a fixé à 24,58 Mrds CHF l'estimation du coût de mise hors service des centrales nucléaires suisses. Le montant fixé par le DETEC est 1,1 Mrd CHF supérieur à celui qui avait été avancé par la STENFO. Les coûts de désaffectation des centrales sont ainsi estimés à 3,78 Mrds CHF et ceux de gestion des déchets radioactifs à 20,8 Mrds CHF.

Le montant définitif sera fixé après l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG), qui devrait être soumise à consultation mi-2018, avec un objectif de mise en œuvre début 2019. La révision de l'OFDG vise à permettre la vérification et si besoin l'adaptation des bases de calcul des contributions annuelles (rendement du capital, taux de renchérissement et supplément de sécurité).

Energie : bilan énergétique 2017

D'après les chiffres publiés par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), la production d'électricité en Suisse a diminué de 0,2% en 2017 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 61,5 Mrds kWh. La production nette d'électricité s'est élevée à 57,3 Mrds kWh (4,2 Mrds kWh ayant été utilisés pour le pompage d'accumulation des centrales hydrauliques). Les centrales hydrauliques ont fourni 59,6% de la production totale d'électricité (25,9% pour les centrales au fil de l'eau et 33,7% pour celles à accumulation) ; les centrales nucléaires 31,7%, les centrales thermiques et les installations renouvelables 8,7%.

La Suisse a exporté 30,9 Mrds kWh et importé 36,5 Mrds kWh, soit un déficit commercial de 5,6 Mrds kWh (ce dernier s'élevait à 3,9 Mrds kWh en 2016), représentant 217 Mions CHF.

La Suisse a consommé 62,9 Mrds kWh, dont 4,4 Mrds pour transport et à la distribution, soit une consommation nette de 58,5 Mrds kWh, en hausse de 0,4% par rapport à 2016.

Transport ferroviaire : consultation sur l'octroi de la concession grandes lignes

L'Office fédération des transports (OFT) a lancé la consultation sur l'octroi de la concession pour le trafic ferroviaire grandes lignes, dont les CFF sont titulaires jusqu'à fin 2019. L'OFT propose d'octroyer la majorité de la concession aux CFF (dont la SOB exploiterait 2 lignes pour le compte des CFF) et les lignes Berne-Bienne et Berne-Burgdorf-Oltén au BLS. L'OFT explique son choix par « *l'expérience positive et la bonne qualité des prestations fournies jusqu'ici* ».

La procédure de consultation, qui durera jusqu'au 23 mai, vise à recueillir l'avis des cantons concernés, des communautés de transport, des entreprises de transport et des gestionnaires d'infrastructures. La décision finale de l'OFT interviendra mi-juin. Les concessions seront attribuées pour 10 ans. D'après le communiqué de presse, « *ce modèle oligopolistique apporte la plus grande utilité pour les clients et la collectivité : l'offre de TGL s'améliorera et les caisses publiques seront délestées* ».

L'OFT a également indiqué que les entreprises exploitantes « *seront incitées à proposer des billets à des prix attrayants, de sorte que la part de bénéfice supérieure à un certain rendement sur le chiffre d'affaires revienne aux voyageurs* ».

Infrastructure ferroviaire : rapport de l'OFT sur les programmes d'aménagement ferroviaire

L'OFT a publié un [rapport](#) sur l'état d'avancement des différents chantiers ferroviaires en cours :

- Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes : le tunnel de base du Ceneri est le seul segment encore en travaux ; sa mise en service est prévue en décembre 2020. Au total, l'OFT estime que le programme devrait coûter 17,65 Mrds CHF ;
- Raccordement aux lignes à grande vitesse : l'objectif du programme est d'améliorer le raccordement de la Suisse au réseau de train européen. La Confédération investira en tout un montant de 1,09 Mrd CHF d'ici 2020 dans le programme. Plusieurs projets ont été achevés en 2017. Les projets de prolongement de la double voie Goldach-Rorschach Stadt et de l'installation de garage à Paleyres sont toutefois retardés du fait de recours judiciaires ;
- Développement de l'infrastructure ferroviaire : les trois quarts des projets prévus au programme sont en cours de réalisation ou en service. Le Conseil fédéral a approuvé la 8^e convention de mise en œuvre en 2017, débloquant 174 Mions CHF. Les fonds déjà débloqués représentent 3,66 Mrds CHF, alloués à 70 projets ;
- Corridor 4 mètres : la construction d'un corridor 4m sur l'axe nord-sud du Saint-Gothard vise à favoriser le transfert du transport de marchandises transalpin de la route vers le rail. Le coût est estimé à 795 Mions CHF. Le corridor devrait être mis en service fin 2020 ;
- Etape d'aménagement 2025 (EA 25) : approuvée par le Parlement en 2013, elle vise « *étendre les capacités et éliminer les goulets d'étranglement* » et regroupe 65 projets. L'un d'entre eux – nouveau croisement à Sefinot de la Matterhorn-Gothard-Bahn - a été inauguré en 2017. Le coût total de l'EA 25 a été ramené à 6,427 Mions CHF – 27 Mions CHF de plus que le crédit d'engagement ;
- European Train Control System (ECTS) : l'ECTS est un système européen standardisé de pilotage et de contrôle de la marche et de signalisation. L'OFT a chargé les CFF « *en tant qu'entreprise ayant la plus grande expérience, de la maîtrise du système ECTS en Suisse* ».
 - o La migration des systèmes de contrôle de la marche des trains vers l'ETCS L1 LS a été achevée en 2017 pour les lignes opérées par les opérateurs principaux (CFF, BLS et SOB, notamment). La migration des autres lignes s'échelonna de 2018 jusqu'à après 2020.
 - o La migration vers l'ECTS L2 est en cours. Les CFF et l'OFT doivent élaborer les prescriptions nécessaires au déploiement de l'ECTS L2.

Agriculture : progression de l'agriculture biologique en Suisse

Selon les données publiées par BioSuisse, fédération des entreprises agricoles biologiques suisses⁷, la Suisse et le Liechtenstein comptaient 6.906 fermes biologiques en 2017, soit 13,6% du nombre total d'entreprises agricoles⁸. Parallèlement, la surface agricole utilisée en exploitation biologique a augmenté de 11.000 ha en 2017, représentant désormais 14,4% de la surface agricole utile totale.

Le chiffre d'affaires de la filière biologique a progressé de 8,1% en par rapport à 2016, pour s'établir à 2,7 Mrds CHF. Les denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique représentent désormais 9% du marché alimentaire.

Industrie 4.0 : Publication d'un document par Swissmem et l'ASB sur les répercussions de l'industrie 4.0 sur le financement bancaire des PME

La fâtière de l'industrie des machines, des appareils électroniques et des métaux Swissmem ainsi que l'Association suisse des banquiers (ASB) ont publié un [document de travail](#) sur l'impact du développement de l'industrie 4.0 sur le financement des PME. Selon Swissmem, plus de 30% des PME du secteur ont déjà un projet de numérisation en préparation, en cours ou réalisé afin de saisir les opportunités de l'industrie 4.0⁹.

Le rapport met en avant plusieurs difficultés liées au financement de l'industrie 4.0:

- l'industrie 4.0 suppose une interconnexion beaucoup plus étroite entre les différentes entreprises de la chaîne de valeur, si bien que l'évaluation d'une demande de financement requiert une compréhension approfondie du modèle d'affaires de l'entreprise candidate ;
- l'industrie 4.0 « entraîne un accroissement des investissements en actifs incorporels, qui sont difficiles à garantir » pour les banques et il est plus difficile pour les banques d'évaluer la « valeur intrinsèque des coûts de développement » ;
- l'examen des projets d'investissements requiert une attention accrue de la part des banques dans la mesure où les entreprises ne séparent pas dans leurs projets ce qui relève de l'industrie 4.0 des autres investissements.

Ainsi, selon le document, l'examen des demandes de crédits de tels projets doit s'effectuer « de manière individualisée et axée sur les risques » et nécessite un investissement des banques dans la formation de leur personnel afin de pouvoir prendre en compte au mieux les spécificités de l'industrie 4.0. Du côté des PME, le document insiste sur le fait que celles-ci doivent « présenter de la manière la plus plausible et la plus claire possible la valeur ajoutée potentielle de leur projet de numérisation ». La fâtière Swissmem entend mettre en place des activités permettant de favoriser les échanges entre PME sur les conditions de réussite des demandes de crédit pour des projets de numérisation et poursuivre son partenariat avec l'ASB.

⁷ BioSuisse regroupe les entreprises agricoles qui utilisent son label « Bourgeon » pour commercialiser leurs produits, soit 6.423 entreprises agricoles et horticoles en Suisse et au Liechtenstein.

⁸ Entreprises agricoles ayant droit aux paiements directs.

⁹ Définie dans le document comme « l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les processus industriels de création de valeur ».

Santé : premières statistiques de l'OFS sur les cabinets médicaux et centres ambulatoires en Suisse

L'OFS a pour la première fois recueilli des données sur le secteur ambulatoire suisse. D'après les données publiées, en 2015, la Suisse comptait 14.217 sites de soins (hors hospitalier), rattachés à 13.971 cabinets médicaux et centres ambulatoires. Le secteur est caractérisé par son éclatement : 99% des cabinets médicaux et centres ambulatoires ne possèdent qu'un seul site et 91% sont gérés sous la forme d'entreprises individuelles (28% d'entre elles faisant partie d'un groupement de cabinets). 48% des sites de soins pratiquaient la médecine spécialisée, 37% la médecine de premier recours et 16% les deux types de médecines.

Ces cabinets et centres ambulatoire employaient près de 15.600 médecins (14.044 équivalents temps plein). Plus d'un quart (28%) d'entre eux avaient obtenu leur diplôme initial à l'étranger – dont 90% dans un pays de l'UE -. La part de médecins d'origine étrangère est moins élevée dans le secteur ambulatoire (29,3%) que dans le secteur hospitalier (39,3%) – en moyenne, 34,1% de l'ensemble des médecins en exercice en Suisse sont d'origine étrangère¹⁰.

Santé : Novartis annonce le rachat de l'entreprise américaine AveXis

Novartis a conclu un accord visant à acquérir AveXis, une entreprise américaine cotée au Nasdaq spécialisée dans la thérapie génétique pour le traitement de maladies neurologiques rares, pour un montant total de 8,7 Mrds USD. La transaction devrait être finalisée mi 2018. Le montant de rachat des actions offert par Novartis – 218 USD par action - est 72% supérieur au prix moyen des actions sur une période de 30 jours.

Novartis a notamment manifesté son intérêt pour le traitement expérimental contre l'amyotrophie spinale, première cause de mortalité infantile liée à des facteurs génétiques, développé par AveXis et auquel l'agence sanitaire américaine a accordé le statut de percée thérapeutique. L'acquisition d'AveXis permettra ainsi à Novartis de renforcer sa position sur les marchés de la thérapie génétique et des neurosciences.

Equipements médicaux : Straumann annonce une prise de participation minoritaire dans la société française Dental Monitoring SAS

L'entreprise suisse Straumann, spécialisée dans les implants dentaires, a annoncé une prise de participation minoritaire dans la société française Dental Monitoring SAS. En échange de son apport de capital, Straumann a obtenu des droits de distribution sur les systèmes développés par Dental Monitoring SAS - Dental Monitoring SAS continuera cependant de vendre ses produits en parallèle, par son propre réseau de distribution.

Fondée à Paris en 2013, Dental Monitoring SAS est spécialisée dans le monitoring orthodontique en ligne. La société a développé et commercialisé un système permettant aux dentistes de suivre leurs patients à distance. Cette prise de participation permettra à Straumann de bénéficier de la technologie développée par la société française pour ses activités. Les deux sociétés ont par ailleurs annoncé qu'elles collaboreraient pour développer de nouvelles applications de l'intelligence artificielle dans le secteur dentaire.

¹⁰ Fédération médicale suisse, 2017.

Recrutement : Adecco annonce le rachat de General Assembly

Adecco, entreprise suisse spécialisée dans l'intérim, a annoncé l'acquisition de l'entreprise américaine General Assembly. General Assembly, fondée en 2011, est spécialisée dans la formation continue, notamment dans le secteur du numérique. D'après le communiqué de presse d'Adecco, General Assembly a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 100 Mions USD.

L'acquisition, « *cohérente avec la stratégie du groupe visant à se développer dans les secteurs adjacents à forte croissance et à forte rentabilité* » permettra à Adecco de « *renforcer le pilier Transformer et Innover de l'agenda stratégique d'Adecco* »¹¹. L'opération valorise General Assembly à 412,5 Mions USD. Réalisée avec des liquidités disponibles, l'acquisition devrait avoir lieu au second trimestre 2018.

ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

Immigration : maintien de la clause de sauvegarde pour la Bulgarie et la Roumanie

Le Conseil fédéral a décidé de prolonger d'une année la clause de sauvegarde prévue dans l'accord de libre-circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'Union européenne, qui permet à la Suisse de limiter le nombre d'autorisations de séjour de plus de 4 mois octroyées aux ressortissants bulgares et roumains, pendant une période de deux ans (cinq ans maximum) après l'entrée en vigueur du protocole à l'ALCP (entré en vigueur en 2017).

La décision du Conseil fédéral concerne pour le moment les seules autorisations de séjour pour une durée supérieure à 1 an (permis B). Le Conseil pourrait cependant réintroduire un nombre maximum d'autorisations de séjour d'une durée comprise entre 4 mois et 1 an (permis L) si le seuil fixé dans l'ALCP devait être atteint d'ici fin mai 2018.

D'après le communiqué du Conseil fédéral : « *Le maintien de la clause de sauvegarde s'inscrit dans la continuité des décisions prises ces dernières années par le Conseil fédéral pour gérer plus efficacement l'immigration et mieux mettre à profit le potentiel offert par la main-d'œuvre indigène. Parmi les mesures décidées, l'obligation de communiquer les postes vacants dans des groupes de professions affichant un taux de chômage supérieur à 8 % entrera en vigueur le 1er juillet 2018. Ce seuil sera abaissé à 5 % le 1er janvier 2020.* »

Education : publication d'une étude sur les trajectoires des diplômés du secondaire II

D'après les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base d'analyses longitudinales menées entre 2012 et 2015, parmi les diplômés d'une filière du degré secondaire II :

- 60% ont obtenu un titre sanctionnant la fin d'un apprentissage, 36% une maturité et 4% un certificat de culture générale ;
- 18 mois après l'obtention du diplôme, 51% se trouvent en emploi, 22% sont à la fois en emploi et en formation, 17% sont encore en formation et 10% ne sont ni en emploi ni en formation ;
 - 72% des titulaires d'un certificat fédéral de capacité en 3 ans sont en emplois 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 12% sont en emploi et en formation et 6% ;

¹¹ Traduction de l'anglais.

- 49% des titulaires d'une maturité gymnasiale sont en formation, 36% en formation et en emploi et 9% seulement en emploi.

UE-Suisse : déclarations du Secrétaire d'État aux affaires européennes

Le Secrétaire d'État aux affaires européennes, en charge des négociations avec l'UE, Roberto Balzaretti, a déclaré, lors d'un entretien accordé au think tank Avenir suisse :

« Nous ne devons jamais oublier où nous sommes, c'est-à-dire au cœur de l'Europe ! 50% à 60% de nos exportations vont vers l'UE ; le Bade-Wurtemberg et la Bavière sont à peu près aussi importants pour nous que la Chine au niveau du volume commercial. [...] C'est pourquoi la poursuite du développement de la base contractuelle et économique avec l'UE est si importante.

[...] Dans les relations entre la Suisse et l'UE, il s'agit de garantir le fonctionnement efficace de cinq accords existants et de poser les bases de la conclusion de nouveaux accords d'accès au marché, dont l'accord sur le marché de l'électricité. Deux aspects sont au premier plan : la dynamisation générale des relations et la résolution d'éventuels litiges, c'est-à-dire déterminer une procédure judiciaire si un élément devait ne pas nous plaire.[...] A court terme, nous avons besoin de plus de calme, à moyen terme, d'un nouvel ordre dans les relations avec l'UE et, à plus long terme, d'un nouveau potentiel de développement pour notre économie. »

Sur la reprise automatique et la reprise dynamique du droit européen, M. Balzaretti a affirmé : *« Aujourd'hui, la plupart des accords sont statiques. Cependant, l'UE continue de se développer et invite la Suisse à la suivre (cela se passe au sein des Comités mixtes) – mais sans aucune obligation de le faire. Il peut arriver que des inégalités juridiques surgissent, qui entravent les exportations des entreprises suisses. Si nous n'actualisons pas notre droit, des discussions avec l'UE ont généralement lieu. Avec cette dynamisation, nous nous engagerions à l'avance à reprendre l'évolution du droit européen d'une manière adaptée à notre situation. Il s'agit d'assurer l'homogénéité des bases légales entre la Suisse et l'UE dans les accords d'accès au marché. Une non-reprise par la Suisse donnerait à l'UE le droit de prendre des mesures de compensation. Toutefois, ces mesures devraient être proportionnelles. Les coûts d'une reprise non-dynamique avec un accord-cadre seraient plus transparents qu'actuellement, et nous aurions également la possibilité d'intenter une action en justice contre l'UE. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.*

[...] Nous savons donc déjà ce que l'UE prépare dans des domaines importants. Avec un accord institutionnel, nous serions plus étroitement impliqués et nous pourrions nous investir plus fortement qu'aujourd'hui. Nous pourrions réfléchir avec l'UE, au lieu de devoir attendre qu'une nouvelle législation nous place devant le fait accompli. [...] Dans le cas d'un accord institutionnel, nous disposerions de deux ans pour la mise en œuvre nationale, plus un an en cas de référendum. Cela devrait suffire et constituerait une bonne solution envisageable. »

« Nous ne nous sentons pas sous la contrainte du temps. Ce qui est important est d'obtenir un bon résultat à l'issue des négociations. [...] Si le résultat des négociations ne nous satisfait pas, nous ne signerons pas d'accord. »